

10 DÉCEMBRE 2014 - JOUR ANNIVERSAIRE DE LA D.U.D.H.

L'APPEL D'AJACCIO EN FAVEUR D'UN ALTRUISME INTER-ASSOCIATIF

Il ne faut pas se voiler la face : La vague répressive à l'encontre des militants de l'égalité parentale est une répression politique et judiciaire suite aux critiques essuyées partout les tribunaux familiaux dans les médias régionaux et nationaux depuis deux ans. J'avais moi-même été informé ces derniers mois de nombreux cas de pères mis en garde à vue pour un ou pour un non, ainsi que mis en détention provisoire quelques semaines pour des clopinettes dans plusieurs régions de France.

L'année 2015 s'annonce difficile pour les causes que nous défendons et un virage à 180 degrés s'avère nécessaire pour l'ensemble du tissu associatif militant pour les droits des enfants et la paix familiale. Outre la vague de répression qui a frappé en 2014 Serge Charnay, René Forney et moi-même, pour ne parler que des militants les plus visibles au plan national, d'autres dangers approchent à grand pas. Alors rassemblons-nous.

Le premier péril se situe dans la proposition de loi socialiste et écologiste, qui aura pour première conséquence de retirer du Code civil la résidence en alternance, un de nos acquis de mars 2002. Ne nous replions pas sur nous-mêmes.

Il faut se préparer collectivement à faire front commun face à ce très mauvais texte législatif qui constitue une régression. Seuls les bédéiens refusent d'admettre que cette proposition de loi a été rédigée pour favoriser les mères séparées et divorcées, ainsi que le lobby homosexuel sur des aspects juridiques précis. Si vous ne montrez pas votre détermination à défendre les droits de l'enfant et à dénoncer en même temps les pratiques judiciaires, alors nous assisterons d'ici peu à de lourdes défaites associatives.

Le deuxième danger, celui-là récurrent, c'est l'éclatement, voire même la dislocation permanente et renouvelée depuis un quart de siècle des forces associatives qui se battent pour les droits des pères et le droit de tout enfant à être élevé par sa maman et son papa.

Mis à part la parenthèse autour de la loi sur la coparentalité du 4 mars 2002, l'ensemble des responsables et militants associatifs au play national n'a jamais pu faire émerger, ni construire une stratégie collective.

Or, aujourd'hui plus qu'hier, face aux menaces qui pèsent et risquent de se matérialiser par une recrudescence législative du concept de coparentalité, il nous faut dépasser les égoïsmes, la peur sur soi, la peur de perdre son logo et de le voir aux côtés d'autres drapeaux associatifs. Faut de quoi, c'est "l'idéologie féministe radicale" et "la parenté sociale" qui seront de plus en plus efficaces en justice familiale.

Un poison insidieux entraîne également un fort rafistollement dans nos échanges entre associatifs. Il est propagé par quelques égos qui n'ont pas de patience. Ils profitent de la crédulité et de la naïveté de quelques uns pour diffuser au sein de nos associations et collectifs des informations mensongères et diffamatoires visant à discréditer quelques uns d'entre nous. Étant moi-même victime de ce type d'attitude détestable, j'invite tous les militants de France à bouter dehors les charognards associatifs qui dénigrent des pères militants et sincères, qui payent au prix fort leurs engagements en faveur de l'égalité parentale. De plus, de telles pratiques n'autorisant pas se rajoutent aux divisions déjà existantes. Alors pourquoi tous les dos à tout cela et pratiquons l'altruisme inter-associatif ! Il y a urgence et périple la demeure !

CONSTRUISONS LA GÉNÉRATION COPARENTALITÉ

Nous avons intérêt à nous rassembler et à nous concentrer sur les sujets essentiels, tels qu'ils sont déjà préfigurés dans le Bulletin n°1 de Génération Coparentalité. Une quinzaine de tables rondes dans les dix-huit mois à venir vont nous y aider. Parce que nous avons le devoir d'anticiper et de protéger la prochaine génération de pères.

Ajaccio le 10 décembre 2014

26ème jour de grève de la faim
Jour anniversaire de la Déclaration des
Droits de l'Homme

Universelle

Bruno Lagadec
Secrétaire Général
de SOS PAPA



Bruno LAGADEC
Ecrou M185
Maisons d'Arrêt d'Ajaccio
9, Bd Masséna
BP 260
20180 Ajaccio Cedex 1

PS : le texte ci-joint sera envoyé également au collectif des enfants déchirés qui aurait copié et fait l'original. Je prépare un autre texte pour la semaine prochaine que je ferai aussi diffuser discrètement.

Dimanche 14 décembre 2014
30^{ème} jour de grève de la faim

Bonjour René,

Jete fais passer ce courrier en direct (et en dehors de la censure éventuelle de la juge d'instruction !) pour te communiquer le texte ci-joint que tu pourras, si tu le souhaites, le retaper pour le faire largement diffuser sur Internet. Il s'agit d'un texte que j'ai rédigé mercredi dernier, jour des Droits de l'Homme ! Et c'est en écrivant la deuxième page que j'ai été interrompu par la réception de ton courrier. Ce qui m'a amené à écrire ce chapitre en réponse indirecte à ton propos sur "nos divisions" qui "dispersent les actions et fragencent notre visibilité". Je suis entièrement d'accord avec toi ! Quand je pense que toi tu viens de m'écrire officiellement... et que de l'autre côté ce salopard de Latizeau s'est démené pour m'enfoncer en collaborant en direct avec ses autorités pour me charger en faisant envoyer des témoignages contre moi et en faisant un communiqué diffamatoire à la presse, il est clair qu'il vous faut faire le ménage dans l'ambiance associative ! D'où l'expression "charognard" qui vise tous ceux qui collaborent avec la justice pour entretenir le système : les pratiques anti-déontologiques, le business des avocats, les conséquences dramatiques pour les enfants et les familles, etc. J'étais à Lyon fin septembre avec Sébastien Medori, le Président du Collectif des Enfants Déchirés de Bastia, et nous avions pu échanger un peu avec ton avocate. Sébastien est joignable au 06.16.27.06.58, il est mon principal soutien sur la Corse et nous agissons ensemble sur le plan associatif depuis plusieurs mois. Vois avec lui pour récupérer par mail tout ce que nous avons fait ensemble.

Demain je te fais une réponse officielle (qui passera par la censure de la juge d'instruction) en utilisant le "vous".

Bien cordialement à toi Bruno